

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016, À 20 h.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2016-453

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2016

Consultation publique

✓ **Demande de dérogation mineure**

- 15-411, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 398

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ScM-24 à même la zone ScM-23 et de retirer l'usage « 9 logements et plus » dans la zone ScM-24 ainsi agrandie**

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 10 novembre 2016

Dépôt de la liste datée du 10 novembre 2016 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés au 31 octobre 2016 conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*

Rapport du maire, Monsieur Jean-Guy Desrosiers, sur la situation financière de la Ville de Montmagny, incluant les listes de contrats exigées, conformément à l'article 474.1, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*, et une mention relative aux rémunérations et aux allocations de dépenses des membres du conseil, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*

2016-454

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 31 octobre 2016

2016-455

Nomination de M. Yves Gendreau à titre de maire suppléant et de substitut du conseiller délégué de la Ville de Montmagny à la MRC de Montmagny

2016-456

Publication du rapport du maire – Situation financière de la Ville de Montmagny

2016-457

Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Montmagny pour l'année 2017

- 2016-458 Versement de subventions à divers établissements scolaires et organismes totalisant 28 437,95 \$ – Utilisation du terrain multisport Laprise – Été et automne 2016
- 2016-459 Engagement de la Ville de Montmagny – Contribution financière au projet d'aménagement d'un parc-école à l'école St-Pie X
- 2016-460 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2016-461 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2016-462 Adjudication de contrat – Entretien ménager de la piscine Guylaine-Cloutier – Année 2017
- 2016-463 Amendement à la résolution 2016-381 - Autorisation de demandes de soumissions – Fourniture de produits chimiques pour l'usine de traitement de l'eau potable et entretien ménager à la piscine municipale Guylaine-Cloutier
- 2016-464 Autorisation de vente par appel d'offres public d'un camion 10 roues usagé avec équipements
- 2016-465 Adoption d'un nouveau plan d'action en santé et en sécurité du travail
- 2016-466 Autorisation de signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec – Été 2017
- 2016-467 Autorisation de signature d'une entente avec Garage Services Mario Tech inc. - Services de remorquage et de remisage de véhicules routiers
- 2016-468 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie
- 2016-469 Demande de dérogation mineure – 15-411, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 398
- 2016-470 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ScM-24 à même la zone ScM-23 et de retirer l'usage « 9 logements et plus » dans la zone ScM-24 ainsi agrandie
- 2016-471 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements

Période de questions

2016-472 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce onzième jour du mois de novembre deux mille seize.

(Signée) Denise Vézina, o.m.a.
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de

convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 novembre 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 11 novembre 2016 à 16 h 06.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 14 novembre 2016, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2016 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **15-411, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 398**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, urbaniste, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ScM-24 à même la zone ScM-23 et de retirer l'usage « 9 logements et plus » dans la zone ScM-24 ainsi agrandie**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, urbaniste, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 10 NOVEMBRE 2016

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 10 NOVEMBRE 2016 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉALISÉS AU 31 OCTOBRE 2016 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

RAPPORT DU MAIRE, MONSIEUR JEAN-GUY DESROSIERS, SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTMAGNY, INCLUANT LES LISTES DE CONTRATS EXIGÉES, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 474.1, 1^{er} ALINÉA, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, ET UNE MENTION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS ET AUX ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville de Montmagny, lequel est accompagné des listes de contrats exigées en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du document présentant les rémunérations et allocations de dépenses versées aux membres du conseil municipal prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

2016-454
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 31 octobre 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2016-455

NOMINATION DE M. YVES GENDREAU À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT ET DE SUBSTITUT DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ DE LA VILLE DE MONTMAGNY À LA MRC DE MONTMAGNY

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer M. Yves Gendreau, conseiller municipal du district numéro 3, maire suppléant à la Ville de Montmagny, pour la période commençant le 15 novembre 2016 et se terminant le 13 mars 2017.

2. De nommer également M. Yves Gendreau à titre de substitut du conseiller délégué de la Ville de Montmagny à la MRC de Montmagny pour la même période.

3. De remplacer en conséquence la résolution numéro 2016-302 concernant, notamment, les signatures requises pour les institutions financières pour fins d'administration d'un compte de dépôts.

4. D'autoriser le maire, M. Jean-Guy Desrosiers, ou le maire suppléant, M. Yves Gendreau, avec le trésorier, M. André Lévesque, ou à défaut, avec l'assistant-trésorier, M. Pierre Doucet, à signer conjointement, par signature manuscrite ou électronique, tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent, à payer ou à recevoir toute somme d'argent et en donner quittance.

5. D'autoriser le trésorier, M. André Lévesque, ou à défaut, l'assistant-trésorier, M. Pierre Doucet, ou la technicienne en administration, Mme Danielle Hudon, à négocier au nom de la Ville de Montmagny, ou déposer ou transférer à ladite institution financière, mais pour être portée au crédit seulement du compte de la Ville de Montmagny, tout chèque ou mandat au nom de la Ville de Montmagny, par voie de timbres apposés ou autrement, et aura pleine validité; aussi de temps à autre, arranger, régler, balancer et certifier tous les livres et états de comptes entre la Ville de Montmagny et l'institution financière. Le trésorier ou à défaut, l'assistant-trésorier ou la technicienne en administration, sont autorisés à recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte, à signer la formule de l'institution financière reconnaissant l'exactitude du compte et à en donner quittance pour autant.

6. D'autoriser en conséquence le paiement des différentes dépenses assumées par M. Gendreau et liées à sa participation à diverses rencontres ou activités alors qu'il agit à titre de maire suppléant ou de substitut du conseiller délégué de la Ville de Montmagny à la MRC de Montmagny; le tout conformément au règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements.

7. De transmettre copie de la présente résolution à M. Yves Gendreau, à la Caisse Populaire Desjardins de Montmagny, à la MRC de Montmagny de même qu'au directeur des finances et de l'approvisionnement et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-456

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE – SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière à faire publier, dans un journal local ou dans le « *Journal municipal de Montmagny* », le rapport du maire, M. Jean-Guy Desrosiers, sur la situation financière de la Ville de Montmagny, tel qu'il l'a présenté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016.

Adoptée

2016-457

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le calendrier ci-après établissant les dates des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pendant l'année 2017, lesquelles se tiendront le lundi, ou exceptionnellement le mardi, à la salle du conseil de l'édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, à compter de 20 heures :

- | | |
|--------------|-----------------------|
| ✓ 23 janvier | ✓ 26 juin |
| ✓ 6 février | ✓ 10 juillet |
| ✓ 20 février | ✓ 21 août |
| ✓ 13 mars | ✓ 5 septembre (mardi) |
| ✓ 3 avril | ✓ 18 septembre |
| ✓ 24 avril | ✓ 2 octobre |
| ✓ 8 mai | ✓ 20 novembre |
| ✓ 29 mai | ✓ 4 décembre |
| ✓ 12 juin | ✓ 18 décembre |

2. D'autoriser la greffière à faire publier le calendrier ainsi adopté dans un journal local ou dans le « *Journal municipal de Montmagny* », conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée

2016-458

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ORGANISMES TOTALISANT 28 437,95 \$ – UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORT LAPRISE – ÉTÉ ET AUTOMNE 2016

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation du terrain multisport Laprise (football/soccer);

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de ce terrain à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, sportives, éducatives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux établissements scolaires et organismes sans but lucratif, usagers du terrain multisport Laprise, énumérés ci-après, des subventions totalisant 28 437,95 \$, représentant l'aide de fonctionnement qui leur est accordée découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de ce plateau sportif pendant les saisons Été et Automne 2016 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Soccer Mineur (8 ans et +)	10 117,52 \$
ASAM (adultes récréatif)	5 429,01 \$
Grizzlys (football scolaire)	8 787,00 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault – Soccer Grizzlys	1 334,00 \$
Ligue amicale Ultimate-frisbee (P. Morency)	2 171,09 \$

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
École secondaire Louis-Jacques-Casault (S. Chabot)	367,33 \$
École St-Thomas	232,00 \$
TOTAL	28 437,95 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-459

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY -- CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC-ÉCOLE À L'ÉCOLE ST-PIE X

CONSIDÉRANT que le comité mis sur pied pour amasser des fonds et coordonner la réalisation d'un projet d'aménagement de la cour de l'école primaire St-Pie X s'adresse à la Ville de Montmagny afin d'obtenir une contribution financière pour permettre de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal pour ce projet qui cadre bien avec sa volonté de promouvoir de saines habitudes de vie dont l'activité physique;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De s'engager à verser à la direction de l'école St-Pie X une subvention totale de 15 000 \$ pour permettre la réalisation de son projet d'aménagement d'un parc-école dans la cour de cette institution scolaire; cette subvention étant payable sur confirmation de la concrétisation du projet soumis.

2. D'appuyer ce comité dans ses démarches visant à obtenir une contribution auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec pour la concrétisation de son projet.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la direction de l'école St-Pie X et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-460

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du Conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites, totalisant un montant de 8 485 \$:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Corporation Camping Pointe-aux-Oies	Don de mobilier urbain (bancs, tables, poubelles) ne présentant plus d'intérêt pour la Ville de Montmagny	N/A	N/A
Maison de Secours La Frontière	Remboursement d'une partie des frais de location d'une salle au Centre des Migrations – Souper annuel de financement – Le 1 ^{er} octobre 2016 à Montmagny	02-530-00-973	285 \$
Brigade scolaire de Montmagny	Subvention d'opérations 2016-2017	02-290-01-973	700 \$
Club de golf de Montmagny	Académie de golf junior Optimiste – Session 2017	02-701-92-992 (année 2017)	1 500 \$
Tournoi national Opti Pee Wee de Montmagny	Subvention d'opérations pour l'édition 2017	02-701-92-973 (année 2017)	3 000 \$
Club Richelieu Montmagny	Subvention liée à la tenue à Montmagny du congrès Richelieu international – Du 19 au 21 mai 2017	02-530-00-973 (année 2017)	3 000 \$
TOTAL :			8 485 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-461

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 860 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
MRC de Montmagny	Inscription de 4 membres du Conseil municipal – Rencontre touristique automnale du Comté Tourisme « Montmagny et les îles » - Le 24 novembre 2016 à Montmagny	02-110-00-351	140 \$ (plus taxes)
CLD de la MRC de Montmagny	Achat de 8 cartes – Gala Prestige Desjardins – Le 18 novembre 2016 à Montmagny	02-110-00-351	720 \$ (taxes incluses)
TOTAL :			860 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire, au directeur général et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-462

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES SERVICES MÉCADOM –
ENTRETIEN MÉNAGER DE LA PISCINE GUYLAINE-CLOUTIER – ANNÉE
2017**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien ménager à la piscine municipale Guylaine-Cloutier pendant l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une offre, soit l'entreprise Les Services Mécadom;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Services Mécadom le contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager et l'exécution de menus travaux à la piscine municipale Guylaine-Cloutier, située au 151, boulevard Taché Est à Montmagny, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, au coût de 49 481 \$ plus taxes. La soumission de ce seul soumissionnaire s'avère conforme au devis et constitue, avec les documents d'appel d'offres, le devis et la présente résolution, le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Services Mécadom de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie

communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-463

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2016-381 - AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET ENTRETIEN MÉNAGER À LA PISCINE MUNICIPALE GUYLAINE-CLOUTIER

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite a été autorisé par la résolution 2016-381 pour la fourniture du sulfate d'aluminium nécessaire aux besoins de l'usine de traitement de l'eau potable pendant l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'après une révision des procédés de traitement de l'eau potable, un nouveau produit chimique sera plutôt utilisé dans l'avenir, en l'espèce du poly chlorure d'aluminium liquide;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender la résolution numéro 2016-381 de manière à y remplacer au sous-paragraphe 1.1 a) les termes « sulfate d'aluminium » par les termes « poly chlorure d'aluminium liquide », annulant ainsi le processus d'appel d'offres lancé pour la fourniture de sulfate d'aluminium et autorisant un nouveau processus pour la fourniture de poly chlorure d'aluminium liquide.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-464

AUTORISATION DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC D'UN CAMION 10 ROUES USAGÉ AVEC ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière à demander des offres de prix par avis public pour la vente d'un camion 10 roues 1999 usagé, de marque Sterling, avec quelques équipements servant principalement au déneigement, ne présentant plus d'intérêt pour la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-465

ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny poursuit sa démarche d'implantation d'une structure de gestion de la santé et de la sécurité du travail (SST) en intégrant la SST dans la ligne hiérarchique afin de favoriser une intervention en amont des problèmes par l'intégration d'éléments de SST aux grandes fonctions de l'organisation, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif ultime de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, c'est-à-dire l'élimination à la source même des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT qu'un second plan d'action a été élaboré, sur la base d'une évaluation des activités réalisées dans le cadre du premier plan, mais principalement dans un objectif d'intégration de la SST dans tout le système de décision et à tous les niveaux de fonctionnement de l'organisation;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le plan d'action en santé et en sécurité du travail de la Ville de Montmagny, tel que préparé par la direction des ressources humaines, de concert avec l'APSAM, et daté de juillet 2016, lequel plan propose, notamment, des activités visant à favoriser une intervention en amont des problèmes par l'intégration d'éléments de SST aux grandes fonctions de l'administration municipale.

2. D'autoriser le directeur général, ou la directrice des ressources humaines le cas échéant, à signer le plan d'action et toute autre document y afférent.

3. De transmettre copie de la présente résolution aux directeurs de services municipaux et à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-466

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a bénéficié sur son territoire depuis 2013 des services de deux cadets embauchés par la Sûreté du Québec dans le cadre de son programme « Programme de cadets de la Sûreté »;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite conclure une nouvelle entente pour l'année 2017 puisque l'expérience s'est avérée concluante au cours des années antérieures;

CONSIDÉRANT que les cadets embauchés par la Sûreté du Québec en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et qu'ils font appel aux policiers dès qu'une intervention est de juridiction policière;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente de partenariat à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec concernant la fourniture des services de deux cadets policiers pendant la période estivale 2017.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'à l'inspecteur municipal et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-467

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC GARAGE SERVICES MARIO TECH INC. - SERVICES DE REMORQUAGE ET DE REMISAGE DE VÉHICULES ROUTIERS

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit occasionnellement recourir à des services de remorquage et d'entreposage de véhicules routiers;

CONSIDÉRANT qu'elle considère dans l'intérêt de la collectivité de régler les coûts de tels services rendus aux usagers du réseau routier municipal;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente intervenue avec Garage Services Mario Tech inc. établissant les modalités entourant la fourniture de services de remorquage et de remisage de véhicules routiers stationnés ou immobilisés sur un chemin public ou dans un stationnement public hors rue sur le territoire de la Ville de Montmagny, entre 1 h et 7 h, du 1^{er} novembre au 15 avril de chaque année; ladite entente pouvant être renouvelée annuellement.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Garage Services Mario Tech inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à l'inspecteur municipal et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE
DIFFÉRENTS PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ-INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confier à l'UMQ le mandat de préparer au nom de la Ville de Montmagny et en celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires à ses activités.

2. De s'engager à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont la Ville de Montmagny aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-2017 requise et en retournant ces documents à la date fixée.

3. De confier à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2017.

4. De s'engager, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville de Montmagny avait contracté elle-même directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

5. De s'engager à procéder à l'achat de tous les différents produits inscrits aux contrats, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis aux contrats résultant du processus d'appel d'offres SI-2017.

6. D'accepter que l'UMQ facture à la Ville de Montmagny des frais pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement; ces frais

7. de gestion représentant un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour l'appel d'offres SI-2017, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300 \$ minimum) pour les non membres.

8. De transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-469

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 15-411, BOULEVARD TACHÉ OUEST – LOT 2 612 398

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 15-411, boulevard Taché Ouest à Montmagny visant à reconnaître réputées conformes l'implantation actuelle du chalet avec une marge de recul arrière de 0,8 mètre au lieu de 8 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements, et l'implantation actuelle de la remise avec une marge de recul latérale ouest de 0,49 mètre au lieu de 1 mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du même règlement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 15-411, boulevard Taché Ouest à Montmagny visant à reconnaître réputées conformes l'implantation actuelle du chalet avec une marge de recul arrière de 0,8 mètre au lieu de 8 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements, et l'implantation actuelle de la remise avec une marge de recul latérale ouest de 0,49 mètre au lieu de 1 mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du même règlement.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-470

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN

D'AGRANDIR LA ZONE ScM-24 À MÊME LA ZONE ScM-23 ET DE RETIRER L'USAGE « 9 LOGEMENTS ET PLUS » DANS LA ZONE ScM-24 AINSI AGRANDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ScM-24 à même la zone ScM-23 et de retirer l'usage « 9 logements et plus » dans la zone ScM-24 ainsi agrandie.

2. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

3. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT DE NOUVEAU LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 947, 953, 962 ET 1102 ET LEURS AMENDEMENTS DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2017 L'ÉCHÉANCE DES PROGRAMMES D'AIDES FISCALES ÉTABLIS PAR LESDITS RÈGLEMENTS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2016-472

LEVÉE DE LA SÉANCE

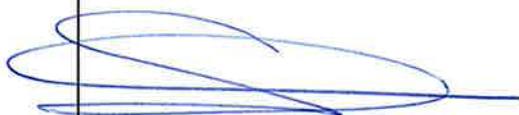
Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du
14 novembre 2016, à 20 h 42.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2016.



MAIRE

